



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Melun, le 14 DEC. 2017

BUREAU DU CONSEIL AUX
COLLECTIVITÉS
ET DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
EN FORMATION RESTREINTE
du 25 septembre 2017**

Le 25 septembre 2017, à 16 heures 55, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), régulièrement convoquée, s'est réunie en formation restreinte à la Préfecture sous la présidence de Madame Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

- en leur qualité de représentants **des 5 communes les plus peuplées du département :**

M. MILLET Gérard	Adjoint au Maire de	MELUN	
M. RABASTE Brice	Maire de	CHELLES	Excusé

- en leur qualité de représentants **des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :**

M. BERNARD Jean-Jacques	Maire d'	ESMANS	
M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY	Excusé
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	

- en leur qualité de représentants **des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :**

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE-SOUILLY	Excusé
Mme LACROUTE Valérie	Conseillère municipale de	NEMOURS	
Mme MAGNE Line	Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	Excusé
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. VACHEZ Daniel	Maire de	NOISIEL	

- en leur qualité de représentants des **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** :

Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Conseillère communautaire de la	CC DES DEUX MORIN	
M. CIBIER Christian	Vice-président de la	CC BRIE NANGISSIENNE	
M. MIGUEL Paul	Président de la	CA PARIS – VALLEE DE LA MARNE	Excusé
M. CHANUSSOT Jean-Marc	Vice-président de la	CC BRIE DES RIVIERES ET CHÂTEAUX	
M. ONETO Jean-François	Président de la	CC LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC MORET SEINE ET LOING	Excusé

- en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes** :

M. GENIES Jean-Claude	Président du	Syndicat intercommunal France et Multien	
M. YVROUD Pierre	Président du	Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne	

Pouvoirs :

M. ALBARELLO Yves, excusé, a donné pouvoir à M. MARCHANDEAU Christian ;
M. DROUHIN Jacques, excusé, a donné pouvoir à M. BERNARD Jean-Jacques ;
Mme MAGNE Line, excusée, a donné pouvoir à M. VACHEZ Daniel ;
M. SEPTIERS Patrick, excusé, a donné pouvoir à Mme CHAIN-LARCHÉ Anne.

Assistaient également à la réunion :

M. de MAISTRE, Secrétaire général de la préfecture ;
Mme REYNAUD, Sous-préfète de l'arrondissement de Provins ;
M. BRANLY, Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
Mme PEREZ, secrétaire générale de la sous-préfecture de Meaux ;
Mme BARBIER, chef du bureau de la réglementation et de la coordination territoriale à la sous-préfecture de Torcy ;
M. PLOUCHART, chef du pôle conseils aux élus à la sous-préfecture de Fontainebleau ;
Mme FARGIER, adjointe au chef du bureau de l'animation et du développement des territoires de la sous-préfecture de Meaux ;
M. BEDU, adjoint au Directeur départemental des territoires (DDT) ;
M. PERES, Chef de la mission intercommunalités de réseaux (DDT) ;
Mme LEMARCHAND, Directrice du pôle de gestion publique, DDFIP ;
Mme SIBLET-BEUVAIN, administratrice des finances publiques adjointe, DDFIP ;
M. GERY, adjoint au pôle gestion publique, DDFIP ;
M. MARCON, Directeur des relations avec les collectivités locales ;
Mme GOARRIN, chef du bureau du conseil aux collectivités locales et du contrôle de légalité, DRCL ;
Mme CORREIA, adjointe au chef de bureau, DRCL ;
Mme BAKAHER, chef du bureau des concours financiers de l'État et du contrôle budgétaire, DRCL ;
Mmes AIT MOUSSA, BRIENS, DAUBORD, GAILLARD, GAUSSIN, MALLARD, MARSIN, MARSQUET, METIER, ZOTOFF et MM. DUREUIL et LAHI de la DRCL.

Madame la Préfète ouvre la séance à 16 heures 55, après avoir constaté que le quorum (au moins 10 membres) était atteint avec **13** membres présents et **4** pouvoirs, soit **17** votants sur un total de 19 membres.

Elle rappelle, comme indiqué dans l'ordre du jour de la commission restreinte, que cette réunion est consacrée à l'examen des demandes de retrait des communes de Villeneuve-le-Comte et de Villeneuve-Saint-Denis de la communauté de communes (CC) du Val Briard pour adhérer à la communauté d'agglomération (CA) Val d'Europe Agglomération. Ces demandes ont été formulées selon la procédure prévue à l'article L.5214-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui permet à une commune de se retirer d'une CC pour adhérer à un EPCI à fiscalité propre qui a, au préalable, accepté cette adhésion. Elle est donc dérogatoire dans le sens où l'avis de la CC d'origine n'est pas requis pour que la procédure puisse aboutir. Dans ce cas, la CDCI, réunie en formation restreinte, est appelée à se prononcer sur ce retrait-adhésion.

Les communes de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis ont délibéré les 31 janvier et 22 février 2017 pour solliciter leur retrait de la CC du Val Briard, de manière à pouvoir intégrer la CA Val d'Europe Agglomération. Le conseil communautaire de la CA, le 30 mars 2017, ainsi que l'ensemble des conseils municipaux de ses membres, entre le 29 mai et le 2 juin 2017, ont unanimement accepté cette intégration.

Madame la Préfète précise que si les adhésions sont entérinées à l'issue de la CDCI restreinte, celles-ci s'accompagneront d'une modification du contour des arrondissements du département, car la règle est aujourd'hui de faire correspondre les arrondissements avec le périmètre des EPCI. Madame la Préfète, après s'être assurée qu'aucun élu ne souhaitait s'exprimer, propose de passer à un vote à mains levées successif, en commençant par Villeneuve-le-Comte.

➤ Vote à mains levées sur le retrait de la commune de Villeneuve-le-Comte de la communauté de communes du Val Briard pour adhérer à la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération.

Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : 17

Avis favorables : 17

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

L'avis de la CDCI restreinte est donc favorable à l'unanimité.

➤ Vote à mains levées sur le retrait de la commune de Villeneuve-Saint-Denis de la communauté de communes du Val Briard pour adhérer à la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération.

Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : 17

Avis favorables : 17

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

L'avis de la CDCI restreinte est donc favorable à l'unanimité.

Monsieur de BELENET, président de la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération (membre de la CDCI plénière et présent dans le public), exprime, au nom des communes du Val d'Europe et des deux communes concernées par ce retrait, sa gratitude pour la décision de la CDCI.

Madame la Préfète, qui n'a recensé aucune question diverse, remercie les membres de la CDCI et clôture la séance.

La séance est levée à 17 heures.

La Préfète



Béatrice ABBOLIVIER

Le Rapporteur général



Gérard CHANCLUD